

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

13 Septembre 1876.

Bulletin politique.

Les résistances obstinées de la Turquie, soit pour accorder l'armistice, soit pour formuler des conditions de paix raisonnables, préoccupent vivement le monde politique.

On se demande quel peut être le motif d'une attitude aussi hautaine, et par qui la Porte est encouragée dans une pareille obstination.

Ses victoires sur les Serbes ne peuvent pas lui inspirer la folie de résister à l'Europe entière, à moins que le fanatisme musulman n'ait aveuglé ses hommes d'Etat au point de leur ôter tout bon sens.

Il y a quelques mois, elle pouvait s'appuyer sur l'Angleterre, ou du moins l'attitude du Foreign-Office pouvait l'encourager dans sa résistance. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. L'Angleterre aurait certes bien voulu maintenir en Orient le statu quo, mais à cette heure elle se rend à l'évidence. Ses ministres, lord Derby en tête, n'ont pas hésité à reconnaître qu'on ne pouvait « empêcher un peuple de mourir, » et que la Turquie était à sa fin. De plus, les horreurs commises en Bulgarie ont déterminé chez les Anglais un revirement d'opinion qu'on ne saurait nier, et que nous indiquait ces jours-ci notre correspondant de Londres.

Les dernières dépêches nous montrent que les cruautés se renouvellent en Serbie. Nous avons hésité à publier hier les détails atroces qui nous parvenaient ; nous nous refusions à croire de pareilles infamies, qui dépassent tout ce que l'on raconte des Thugs de l'Inde ; aujourd'hui les faits ne sont que trop publics et il faut bien les rapporter. Cinquante-six villages serbes ont été brû-

lés, et toute la population qui n'avait pu fuir a été massacrée. Des blessés ont été brûlés vifs ; des jeunes filles, après avoir été outragées, ont été écorchées. Dans un village, une mère a vu son enfant rôti à la broche, et l'on a forcé la malheureuse à en manger !

On croit être sous le poids d'un cauchemar atroce en lisant de pareilles horreurs.

Evidemment, par ces dernières nouvelles, l'opinion en Angleterre sera plus soulevée encore qu'auparavant. Le meeting de Blackheath nous a montré ces jours-ci la puissance du mouvement d'indignation qui a éclaté dans la Grande-Bretagne. Le sens des adresses envoyées à la reine Victoria ne laisse aucun doute sur le désir général des Anglais de voir leur pays se réunir aux autres puissances pour mettre fin à de pareilles atrocités qui épouvantent l'Europe.

Ce n'est donc plus sur l'Angleterre, sur son appui certain, que peut compter la Porte, car le cabinet anglais, voulût-il tirer l'épée en faveur de la Turquie, en serait peut-être empêché par la manifestation du sentiment public, toujours puissant dans la Grande-Bretagne.

C'est donc avec raison qu'on se demande aujourd'hui, en voyant l'aveugle résistance de la Porte, sur qui elle fonde une espérance, par quelle secrète promesse elle est encouragée et soutenue contre les efforts de toutes les chancelleries ?

Cette attitude nous ferait douter de l'entente des trois empereurs et nous autoriserait à croire qu'un des trois cabinets abandonne le programme du Memorandum de Berlin.

Et pourtant nous ne pouvons le penser, puisque les nouvelles de ces derniers jours nous apprennent que le czar, le général de Manteuffel et le comte Andrassy ont eu, aux environs de Varsovie, une conférence secrète, et se sont entendus sur un accord commun.

Si l'alliance des trois empereurs est maintenue, qu'espère donc la Turquie ? Comment expliquer ses folles exigences ?

Faut-il conclure que les novellistes et les

télégrammes nous trompent à plaisir ? — Faut-il croire que les hommes d'Etat du Divan ont perdu le sens commun ? — Faut-il soupçonner, enfin, que cette entente des chancelleries n'est qu'un leurre, et que, sous cet apparent accord, il y a réellement une puissance qui joue double jeu et qui est intéressée à empêcher la paix ?

En l'absence d'indices certains, nous n'osons rien affirmer, et nous nous refusons même à des soupçons peut-être mal fondés. Mais nous devons dire que les résistances de la Turquie, encouragées ou non, créent à cette heure de graves difficultés à la conclusion de la paix.

Chronique générale.

Les nouvelles d'Orient sont toujours incertaines. Des notes diplomatiques échangées entre divers gouvernements et leurs représentants à Paris font connaître que l'on ressent partout une véritable indignation contre les atrocités inutiles commises par les troupes turques.

La *Correspondance universelle* dit qu'il est inexact que le gouvernement se montre opposé à la réunion d'un congrès européen pour le règlement des affaires d'Orient. Il est question d'une note officielle destinée à démentir ce bruit.

Le ministre de l'intérieur doit adresser prochainement une nouvelle circulaire aux préfets, dans le but de porter à la connaissance des intéressés que le 31 décembre prochain expire définitivement le délai, déjà prolongé une première fois, et accordé aux militaires et assimilés, blessés dans la campagne 1870-71, pour présenter des demandes de pensions et de secours.

Sur le voyage du Président de la Républi-

que, on écrit de Champagnole, 12 septembre :

« M. Grévy, président de la Chambre des députés, est souffrant en ce moment. Il s'est excusé de n'avoir pu assister au dîner offert hier par le maréchal à Poligny.

» Le maréchal est arrivé à Champagnole, à neuf heures du matin. Il a été reçu par le duc d'Aumale, accompagné de son état-major, par le maire et le conseil municipal. Le maire a souhaité la bienvenue au Président de la République, qui a remercié.

» Le maréchal est ensuite parti à cheval pour assister aux manœuvres qui sont contrariées par la pluie.

» Le maréchal partira ce soir, à quatre heures, pour Besançon, où il arrivera à six heures et demie. »

Le vicomte de Pierres, ancien député de la Mayenne, vient de mourir à la suite d'une longue maladie, au château des Bretignolles, en Touraine. M. de Pierres était un ancien premier écuyer de l'impératrice Eugénie.

Le général Martin des Pallières, de l'infanterie de marine, vient également de mourir à Palaiseau.

L'empereur du Maroc, qui est depuis plusieurs jours à Ouchda, sur la frontière algérienne, aura une entrevue mardi, avec le général de division commandant la division de Tlemcen. Le général se rendra à Ouchda avec une brillante escorte.

Nous devons nous réjouir de cette entrevue qui, venant immédiatement après l'envoi d'une ambassade, indique de la part du Maroc l'intention d'établir des relations suivies avec la France.

On annonce de la Nouvelle-Calédonie, et nous ne reproduisons cette nouvelle, en raison de sa gravité, que sous toutes réserves,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA VOUVRE.

(Suite et fin.)

IV.

LA CONVERSION DE L'ENFANT PRODIGE.

Appelé devant un des fonctionnaires de la police le jour même où il avait fait cette fatale découverte, Paul reprit par l'effet d'une vive réaction sa naïveté première, et raconta simplement, franchement, tout ce qui lui était arrivé depuis le jour où il avait trouvé le diamant de la vouivre jusqu'à celui où il s'était vu traîné si ignominieusement en prison.

Mais celui qui l'interrogeait ne considéra que comme un impudent mensonge l'histoire de la vouivre, et ordonna aux archers de reconduire l'audacieux voleur au cachot, et de le garder plus étroitement qu'aucun autre. Dans ce temps-là, on commençait déjà à ne plus ajouter grande foi aux traditions populaires.

L'agent de police était d'ailleurs habitué depuis longtemps à se méfier de toutes les belles paroles et de tous les semblants d'innocence de ceux qu'il sommait de comparaître devant son redoutable tribunal.

Et quel moyen de croire qu'il pouvait se trouver dans un ruisseau de la Franche-Comté une couleuvre ailée portant au front, en guise de prunelle lumineuse, un diamant plus gros et plus beau que tous ceux qui paraient le diadème d'un roi !

En vérité, c'était une preuve de grande bonté d'avoir écouté avec tant de patience un tel conte de vieille femme.

Cependant on apprit que le joaillier, enfermé comme Paul dans un étroit cachot, barricadé, verrouillé, était parvenu à s'échapper, sans que la sagacité de tous les geôliers réunis pût deviner par quel soupirail, par quelle crevasse, il avait pris la fuite.

Cet incident inexplicable, et qu'on ne pouvait attribuer qu'à une puissance magique, jeta une première lueur favorable sur la cause du jeune aventurier.

Une fois qu'on admettait un sortilège dans cette étrange affaire, il n'était plus difficile d'en admettre un second.

Puis il se trouva, par bonheur pour le fils du vigneron, un juge très-savant et très-estimé qui avait voyagé en Franche-Comté, qui avait entendu

parler là en maint endroit de l'escarboucle de la vouivre, et qui, en interrogeant lui-même le jeune homme, acquit la conviction qu'en effet le pauvre garçon avait bien pu trouver au bord d'un ruisseau la pierre précieuse, et qu'il n'était coupable que de s'être livré aux égarements d'une folle vie, et d'avoir, ainsi que le rapportèrent les archers, maltraité le joaillier.

Sur le rapport de ce juge, dont l'opinion dominait généralement l'esprit de ses confrères, Paul fut déclaré innocent du crime qui lui était imputé ; et comme on pensa qu'il était assez puni par toute la douleur qu'il manifestait, par plusieurs jours de prison, de ses actes de violence envers Finlappi, il fut, sur l'ordre du tribunal, remis en liberté.

Il se précipita hors de prison avec une explosion de joie impossible à décrire.

Il était libre, il respirait l'air de la rue, il pouvait aller, venir à son gré ! Mais il se retrouvait seul sur le pavé de Paris, dépouillé de tout, sans ami, sans protecteur, sans une seule âme qui, dans cette ville immense, s'intéressât à sa profonde misère et à son incroyable destinée.

Le sentiment de ses fautes, de son extravagance lui saisit alors le cœur comme une tenaille de fer. Il s'assit sur une borne au coin d'une rue silencieuse, et pleura, et pria ; et quand il eut fait cette douloureuse et salutaire prière de l'âme repentante, il se sentit tout-à-coup animé par une vive résolu-

tion, et doué d'une force qu'il ne s'était jamais sentie.

Il chercha dans sa poche, y trouva encore quelques sous, dernier reste d'une fortune inouïe, et il partit.

Il partit, il s'en alla tout droit sur la route de Besançon, sur cette route qu'il avait naguère parcourue avec tant de folles illusions ; il y revenait maintenant à pied, la tête penchée, l'esprit désolé, mais guéri de tant de fatales pensées et d'affreuses chimères.

Au bout de cette route était le refuge assuré, le toit paternel, le foyer paisible où il pouvait encore rentrer avec un cœur profané, souillé, mais plein de repentir.

A quelque distance de Paris, il rencontra un paysan avec lequel il échangea son habit brodé contre un sarrau, son collet de dentelle contre une cravate de laine, ses bottes à large tige contre une paire de gros souliers, et son feutre à plumes contre un grossier chapeau.

Le paysan faisait un bon marché, et Paul se retrouvait avec ce simple costume tel qu'il était autrefois, tel qu'il voulait être désormais.

Quand il arriva au sommet du coteau d'où il s'était retourné pour dire un dernier adieu à son village, c'était à l'heure de midi, par une belle journée de printemps.

Les environs de la vallée, déjà couverts de bou-

que M. Mairet, capitaine d'infanterie de marine, a été fait prisonnier et mangé par les cannibales. Cet officier avait été chargé par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie de réprimer une révolte des Canaques, soulevés par un chef indigène nommé Poindi-Patchouni.

La rébellion apaisée, M. Mairet et sa compagnie avaient été laissés sur les lieux pour prévenir de nouvelles tentatives de soulèvement.

Un des plus honorables citoyens de Strasbourg, M. Ehrmann, a légué 1,500,000 fr. aux établissements de bienfaisance de sa ville natale.

Le *Courrier de la Lozère* vient de recevoir de Cahors une lettre qui présente un vif intérêt :

Monsieur le rédacteur,

L'*Univers* somrait ces jours-ci M. Spuller, député, l'*alter ego* de M. Gambetta, de prouver sa nationalité. Il aurait pu aussi sommer M. Gambetta de prouver la sienne.

Voici, en effet, ce que je vous donne pour certain :

« Le père de M. Gambetta était Génois, c'est connu, mais on croit généralement que l'ex-dictateur lui-même est Français. Or, il n'en est rien. Quand le bon Léon eut l'âge de tirer au sort, il excipa de sa qualité d'Italien pour échapper au service militaire. Il a toujours été, vous le savez, un foudre de guerre. »

On attend le démenti de M. Gambetta.

Le *Figaro* répond ainsi à une lettre qui, dit-il, lui a été adressée cent fois :

« Non, les officiers de la réserve et de la territoriale n'ont pas le droit, hors du service, de porter leur uniforme. »

« En dehors du service, nous le répétons, et les circulaires ministérielles sont formelles à cet égard, ils n'occupent aucun rang hiérarchique. »

« D'ailleurs, les simples réservistes et les simples territoriaux ne doivent pas se promener habillés en soldats quand ils ne sont pas appelés. »

« A moins d'être convoqués ou autorisés par une circulaire spéciale, ni les officiers, ni les soldats de la territoriale et de la réserve ne doivent porter leur uniforme, sous peine d'un emprisonnement de six jours à six mois, sans compter les amendes. »

« Voilà qui est clair. »

Sully.

La commune de Sully, où le Président de la République a séjourné deux jours, est un charmant petit village de 1,600 habitants environ, situé à gauche de la ligne en venant d'Autun. Les trains spéciaux organisés pour le service du maréchal s'arrêtent à un passage à niveau, près de la maison d'un garde du chemin de fer transformée pour la circonstance en élégante petite gare.

tons de fleurs, répandaient leurs parfums dans les airs; les collines, les sillons, les champs étaient tapissés d'une fraîche verdure, les oiseaux gazouillaient sur les branches de l'aubépine, les flots de la Loue étincelaient aux rayons du soleil entre les rameaux d'arbres, et l'Angelus tintait dans le clocher de l'église.

Cà et là on voyait passer sur les collines, dans un vallon, un paysan qui retournait à son travail, une femme qui s'en allait porter le dîner aux ouvriers, un enfant qui courait gaiement le long du sentier, et il y avait dans cette grande et pittoresque nature, éclairée par un beau jour, animée par un mouvement champêtre, inondée de tant de fleurs, parée de tant de grâce, un tel calme et un tel charme, que l'imagination de l'homme le plus froid en eût été ravie.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écria Paul en joignant les mains, et en promenant ses regards avec une profonde dévotion sur le tableau qui l'entourait. Là était le repos, là était le bonheur, et j'ai tout quitté, tout pour une erreur, pour un abîme. Mon Dieu! pardonnez-moi!

En exhalant ce cri de regret, il s'avança vers la vigne où il avait travaillé avec ses frères; il se glissait pas à pas comme un coupable derrière une haie de pruniers, et quand il fut parvenu au pied des ceps que cultivait la main de son père, il vit toute sa famille assise sur lesol, et partageant le frugal repas du jour;

La commune de Sully est chère au maréchal à plus d'un titre. C'est là qu'il est né, c'est là qu'il venait passer ses vacances, alors qu'il faisait ses classes; c'est là que sa mère, née Riquet de Caraman, est morte en 1832; c'est là enfin qu'est le tombeau de sa famille. Le maire actuel, M. Jobey, est le notaire de la maison, et le père de M. Jobey, le maire précédent, remplissait les mêmes fonctions. Le maréchal connaît presque tous les habitants du pays par leur nom.

Mercredi, en revenant des grandes manœuvres, escorté de tout son état-major, il aperçoit à la gare, montée sur une voiture, une vieille femme en deuil et courbée par l'âge. « Ah! diable! s'écrie le maréchal, mais c'est la mère Renault. » Et il la salue familièrement de trois ou quatre coups de képi. La mère Renault est une ancienne domestique de la famille du maréchal et, comme à tous les vieux serviteurs de sa famille, — ils ne sont pas moins de vingt-cinq ou trente dans le village, le maréchal lui a assuré une pension jusqu'à la fin de ses jours.

La vocation du maréchal, — c'est de la mère Renault que viennent ces détails, s'est manifestée de bonne heure. Il ne lisait, nous dit-elle, que des histoires de guerre, et il s'occupait toujours à tracer des plans de bataille. La mère Renault a conservé toute une collection de ces plans qu'elle nous a fait passer sous les yeux. Elle a ajouté: « Sa mère qui était très-pieuse aurait désiré le voir entrer dans les ordres; mais elle ne voulait pas peser sur la détermination de son fils. Elle le confia donc à l'abbé Mauglard en le priant de vouloir bien étudier sa vocation. Au bout de huit jours, l'abbé ramenait le jeune Maurice à M^{me} de Mac-Mahon, en lui disant: « Faites-en un soldat. »

Le château de Sully, qui est classé parmi les monuments historiques, se compose de quatre corps de logis flanqués aux angles extérieurs de quatre tours élevées et massives, aux pierres brunies par le temps.

Nous ne nous lancerons pas dans une description minutieuse de l'intérieur et de l'extérieur du château. Ce vieux manoir est remarquable à plus d'un titre.

Rendons-nous au tombeau de famille du maréchal. Il se compose d'une simple pierre noircie par la pluie, située dans le milieu du modeste cimetière du village. Cette pierre ne porte pas d'inscription. Elle est entourée d'une grille de fer et est abritée par quatre sapins.

Depuis que l'ancienne église de la commune a été remplacée par un nouvel édifice au clocher élégant et coquet, la marquise de Mac-Mahon a acheté la vieille église dans l'intention d'en faire un lieu de repos pour les restes de sa famille qui seront exhumés et qui y seront transportés.

Voici, pour terminer, la copie de l'acte de naissance du maréchal tel que nous l'avons relevé sur le registre des actes de l'état civil de la commune.

ACTE DE NAISSANCE DU MARÉCHAL.

« Du quatorze juin an 1808, heure de sept du matin.

» Acte de naissance de M. de Mac-Mahon,

ses frères et ses sœurs mangeant d'un bon appétit, et causant gaiement entre eux des heureuses apparences de la vigne; son père qui semblait les écouter, et qui pourtant avait l'air soucieux; et sa mère, assise à quelques pas de distance, sa mère pâle et vieillie, la tête appuyée sur une de ses mains, qui ne mangeait pas, n'écoutait pas et ne parlait pas.

A cet aspect, il ne fut plus maître de lui: un cri irrésistible s'échappa de ses lèvres, son cœur l'emporta.

— Ma mère! ma mère! dit-il.

Et il se précipita dans les bras de la pauvre femme, dont la voix s'éteignit dans les sanglots.

— C'est lui! dit le père en détournant la tête pour essuyer de sa main calleuse une larme dans ses yeux. Te voilà revenu, mon garçon, et nous ne te demanderons pas ce que tu as fait depuis que tu nous as quittés. Il y a de la besogne ici: veux-tu l'y mettre bravement, et ne plus songer à toutes les folles idées que tu as prises je ne sais où?

— Ah! je le veux bien! s'écria Paul en embrassant tour à tour ses frères et ses sœurs.

— Eh bien, femme, reprit le vigneron, donne-nous une cuillère; le pauvre garçon a peut-être faim et ne sera pas fâché de prendre sa part de ce lait caillé, quoiqu'il ait sans doute goûté d'autres friandises dans ses voyages.

Paul s'assit par terre, savoura avec bonheur le

du sexe masculin, né à Sully, le jour d'hier heure de midi, fils de M. Maurice-François de Mac-Mahon, profession de propriétaire, demeurant au dit Sully, et de M^{me} Marie-Edme-Pélagie Riquet de Caraman, auquel enfant a été donné les prénoms de Marie-Edme-Patrice-Maurice.

» 1^{er} témoin: François Garraut, profession de charpentier, demeurant à Sully, âgé de cinquante ans.

» 2^e témoin: Claude Beaune, profession de greffier de la justice du canton d'Épinac, demeurant à Sully, âgé de quarante-sept ans.

» Le présent acte a été réglé sur la réquisition à nous faite par le dit sieur Maurice-François de Mac-Mahon, père de l'enfant.

» Lecture faite du présent acte aux parties et témoins ci présents, la sincérité en a été constatée par moi François Méreau, adjoint de la commune de Sully faisant les fonctions d'officier public, et me suis soussigné avec les témoins et le requérant.

» Signé: F. GARRAUT, BEAUNE, M.-F. DE MAC-MAHON, MÉREAU. »

Mention en marge: « Par jugement rendu au tribunal civil d'Autun, le trente septembre dernier dûment enregistré, lequel a été transmis sur les registres ce jourd'hui, l'acte de naissance ci-contre a été rectifié en ordonnant qu'il serait ajouté à la suite des mots Madame Marie-Edme-Pélagie Riquet de Caraman, ceux-ci: son épouse. »

» A Sully, le premier octobre mil huit cent vingt-cinq. — Renvoi approuvé ainsi que le mot raturé. BEAUNE, maire. »

LE NOUVEAU SULTAN.

Nous appelons l'attention sur les curieux détails donnés par notre correspondant sur la déchéance de Mourad et la proclamation du sultan Hamid II.

Constantinople, 1^{er} septembre.

Le grand événement qui s'est accompli hier a absorbé toute cette semaine l'attention des ministres turcs.

Un changement de règne, par voie de déposition et dans les conditions où celui-ci se présentait, n'est pas une petite affaire. Il y avait une foule de formalités à remplir, des dispositions à prendre pour la circonstance, et des mesures à délibérer.

Samedi matin, le sultan Mourad avait eu un accès à la suite duquel il avait fallu se résoudre à prononcer sa déchéance. On aurait voulu ajourner encore cette décision extrême, en raison de la période critique que traverse le pays, mais la raison d'État ne permettait plus de se faire illusion sur la situation de l'auguste malade.

Dès samedi donc, les ministres avaient tout mis de côté pour ne plus s'occuper que de la question du trône. Samedi, le scheik-ul-islam avait donné son *Fetwa*, et la journée d'hier, jeudi, avait été fixée pour la proclamation du sultan Abd-ul-Hamid, frère puîné de Mourad et son successeur légitime, d'a-

meis rustique qui lui était offert; et, pour prouver qu'il revenait pleinement corrigé de ses erreurs, il prit une hache et travailla jusqu'au soir avec une intrépide résolution.

Mais le soir il s'en alla trouver son bon vieux curé, lui fit, pour achever de se soulager l'âme, la confession de ce qui lui était arrivé, et le prêtre lui dit :

— Mon enfant, la fortune qui nous vient sans que nous l'ayons gagnée n'engendre qu'un sot orgueil et de funestes illusions. La joie ne se trouve que dans le bien qu'on acquiert par un patient travail, et le bonheur dans le devoir.

La bonne femme de Moutier qui racontait cette vieille histoire ajoutait que Paul profita de ces sages conseils, qu'il devint, comme son père, un brave ouvrier et un honnête chef de famille.

(Magasin pittoresque, tome xiii.)

près la loi musulmane. Jusqu'au dernier moment, les ministres avaient tenu conseil sur conseil.

Hier matin, Mahmoud-Pacha, Davaud, beau-frère d'Ab-ul-Hamid, et ministre du commerce, est allé chercher le prince du palais, attendant à celui de Dolma-Bakli, et l'a conduit en voiture fermée et avec escorte d'honneur au palais de Top-Capou où se trouvaient réunis le grand-vizir, le cheik-ul-islam, Midhat-Pacha et plusieurs ulémas et hauts fonctionnaires civils et militaires.

La loi accordait un délai de 30 jours pour constater, en pareil cas, l'urgence d'un changement de règne. On avait attendu deux mois. Le prince Hamid-Effendi était le successeur légitime de Mourad V, et allait monter sur le trône. Aussitôt le prince apparut et a pris place sur un trône en massif qui avait été dressé sous un dais qui sert à l'intronisation des sultans.

Les ministres se sont alors rangés à droite du trône, les autres hauts fonctionnaires présents se sont rangés à la gauche et les ulémas, formant demi-cercle en face ont entonné des chants religieux et récité les prières d'usage. Puis la prière solennelle de proclamation a été dite par l'ancien cheik-ul-islam, dans le sanctuaire où est le manteau du prophète.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le sultan de reconnaissance du nouveau souverain a été lu par le cheik-ul-islam, et le prince Hamid II. Au même instant, les troupes que l'on avait réunies dans la cour intérieure du palais ont présenté les armes, les tambours ont battu aux champs et la musique impériale a fait entendre l'hymne du sultan.

Le drapeau impérial a été hissé sur les établissements publics, et 104 coups de canon ont été tirés par les batteries de terre et par les navires de la flotte. La cérémonie du baise-main a commencé, et la foule, envahissant les cours et les jardins de Top-Capou, acclama le nouveau souverain par les cris mille fois répétés: *Padicha emine yacha!* (Que notre souverain vive mille ans!).

La cérémonie du baise-main terminée, le sultan Abd-ul-Hamid s'est embarqué dans son grand caïk de parade, et, escorté de quelques autres caïks de la cour, il s'est rendu en grande pompe au palais impérial de Dolma-Bahché, d'où l'ex-sultan Mourad avait été transporté la veille au palais de Tchéragan.

C'est là que ce malheureux prince doit résider avec sa mère et toute sa famille. On lui laisse, par ordre du nouveau sultan, tous ses secrétaires, tous ses aides de camp et tous ses serviteurs, c'est-à-dire tout le personnel dont il était entouré comme souverain.

Le malheureux Mourad a été déposé, jour pour jour, trois mois après son avènement. Il est dans un état tel qu'il n'a rien de son ancien senti de ce qui s'est passé autour de lui. Ses facultés mentales sont, paraît-il, toutes fait anéanties.

Ce changement de règne, auquel tout le monde était préparé, s'est accompli en lieu d'un tranquille parfaite. Mourad était très-sympathique au pays, mais le sultan Hamid ne l'est pas moins. On reconnaît au nouveau sultan des qualités sérieuses de chef d'État et on attend beaucoup de son énergie, de sa bonne volonté et de ses idées libérales.

Il a, comme son grand-père, le sultan Mahmoud, et comme son père, le sultan Abd-ul-Medjid, l'esprit réformateur, et l'on dit qu'il s'est déjà entendu avec ses ministres au sujet d'un programme de gouvernement basé sur des institutions constitutionnelles.

On le verra, du reste, bientôt à l'œuvre et on en jugera déjà par le halt qui doit être promulgué demain peut-être à l'occasion de son avènement. Le tout est maintenant de l'Europe ait confiance dans son initiative et que les puissances secondent ses efforts pour l'aplanissement des difficultés actuelles de la situation. A cette condition, on peut espérer encore de beaux jours pour ce pays.

Le sultan Hamid II est né le 22 septembre 1842. Sa mère est morte depuis plusieurs années, et il n'y a pas à craindre avec lui

l'influence d'une sultane validé, ce qui est déjà quelque chose.

Etranger.

ORIENT.

Il ne nous arrive aujourd'hui aucune nouvelle de guerre. Ce n'est pas à dire que la paix soit faite, ni même, peut-être près de se faire. On y travaille pourtant, mais non de se faire. On y travaille pourtant, mais non de se faire. On y travaille pourtant, mais non de se faire.

C'était lundi que la Porte, repoussant toujours l'armistice, devait faire connaître, dit-on, ses propositions de paix.

En attendant, le sultan a publié son hatt d'avènement. Il ne paraît nullement correspondre aux projets conçus par la Russie pour assurer aux chrétiens un meilleur sort.

On annonce que le sultan a publié, en même temps, un iradé dans lequel il trace, avec fermeté les limites dans lesquelles doivent se tenir les puissances étrangères, lorsqu'elles veulent exprimer leur avis sur les affaires intérieures de la Turquie, et notamment sur les réformes.

La Porte est toujours représentée comme faisant de grands préparatifs militaires, en vue d'un péril possible ou même probable; mais, d'autre part, on insiste sur la persistance des résolutions pacifiques de l'empereur Alexandre. Il y a d'ailleurs, sur ce dernier point, deux courants d'informations très-contradictoires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La préfecture de Maine-et-Loire a fait afficher hier en notre ville le discours prononcé à Lyon par le Président de la République et que nous avons publié hier.

Il se confirme que la classe 1875 sera vraisemblablement appelée vers le mois de novembre prochain.

VOYAGE A LA MER POUR LA PLUS GRANDE MARÉE DU SIÈCLE.

On annonce pour dimanche prochain 17 septembre une marée extraordinaire aux Sables-d'Olonne. Cette marée, d'après les prévisions des habitants du pays, doit atteindre une hauteur inusitée; dès à présent la ville des Sables prend les mesures pour éviter les accidents, dans le cas où le vent soufflerait dans la direction du flot, c'est-à-dire de la pleine mer vers le rivage.

La Compagnie de la Vendée organise des trains de plaisir d'aller et retour à prix réduits, en faveur de ceux qui voudraient jouir de ce spectacle grandiose.

Samedi prochain, 16 septembre, des trains de plaisir de 2^e et 3^e classes auront lieu au départ de Tours, Poitiers et Saumur, et stations intermédiaires pour les Sables-d'Olonne et retour.

Prix des places (aller et retour) : 2^e classe, 45 fr.; 3^e classe, 40 fr.

Pour le retour, les billets seront valables pour tous les trains du dimanche et du lundi, jusqu'au premier train du mardi partant des Sables à 7 h. 30 du matin.

Le Mans. — Dans la séance de vendredi soir, le conseil municipal du Mans a voté une subvention de deux cent mille francs, pour l'établissement au Mans, dans la prairie des Planches, d'une manufacture de tabacs.

On lit dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes :

« Les vacances sont d'ordinaire un temps de repos; — mais il n'en est pas de même, à ce qu'il paraît, pour les archéologues, car on vient de nous communiquer des rapports destinés au Congrès de Vitré et dans lesquels deux membres distingués de la Société archéologique de la Loire-Inférieure rendent compte de leurs merveilleuses découvertes.

M. René Kerviler n'aurait rien moins trouvé que les preuves matérielles d'un port

à Saint-Nazaire, aux époques préhistoriques de l'âge de la pierre polie et du bronze. A 6 mètres de profondeur, au-dessous de l'ancienne vase, dans une couche sablonneuse, au milieu de laquelle abondent les débris d'animaux appartenant à des races disparues de nos régions, des outils, des armes et des ustensiles qui accusent une population de mœurs absolument primitives, ont été recueillis. Et n'oublions pas que, dans ce même lieu, fut trouvé l'année dernière un crâne franchement dolicocephale, que M. le docteur Broca n'hésita pas à regarder comme appartenant à l'âge qu'on est convenu d'appeler l'âge de la pierre polie. Ces découvertes ont été faites sur l'emplacement du nouveau bassin qui se creuse en ce moment, sous l'habile direction de M. René Kerviler.

» A l'opposé de l'embouchure de la Loire, M. le baron de Wismes, grâce à l'allocation française pour l'avancement des sciences, continue ses explorations de l'an dernier et les complète d'une façon vraiment remarquable, en constatant la présence d'un grand nombre de monuments mégalithiques tout-à-fait inconnus jusqu'à ce jour.

» Puis, en examinant très-attentivement l'intérieur du dolmen fouillé en 1875, M. de Wismes a reconnu la présence de signes gravés sur les parois intérieures des roches qui forment ce dolmen. Ces signes ont beaucoup de similitude avec ceux constatés au *Mané-Lud*.

» C'est la première fois que pareille trouvaille a lieu dans notre département; elle présente un fait du plus haut intérêt en prouvant par l'identité du langage, l'identité de race de notre côte-bas-poitevine avec la côte morbihannaise.

» Nous croyons savoir que nos archéologues ont adressé des mémoires, non-seulement au Congrès de Vitré, comme nous l'avons dit, mais à Paris et ailleurs. »

L'attention publique se trouve attirée sur la prochaine nouvelle lune par les marées exceptionnelles dont elle se trouvera accompagnée. La plus forte marée, on le sait, a lieu un jour et demi après la nouvelle lune. Il est probable que de grandes tempêtes se produiront également en ce moment, car cette syzygie remarquable sera accompagnée d'une éclipse. L'éclipse de soleil du 17 septembre sera de plus totale.

La ligne le long de laquelle ce magnifique spectacle sera visible traverse l'Océan Pacifique austral et une partie de l'Australie. Des observations astronomiques du plus haut intérêt seront faites, car la durée de l'obscurité sera de plusieurs minutes.

Le sieur X... est propriétaire d'un chien de garde qu'il emmène souvent avec lui sans le museler.

Le chien mord un passant, et X... est poursuivi devant le tribunal de police correctionnelle de La Roche-sur-Yon pour blessures par imprudence.

Son défenseur soutient que si celui qui conduit mal un cheval peut être responsable des accidents causés par cet animal, il n'en saurait être de même de celui qui a laissé vaguer un chien, alors surtout que le chien a mordu le passant hors des excitations et même de la vue de son maître.

Mais le tribunal, dans son audience du 24 août, a condamné X... à 25 fr. d'amende pour blessure par imprudence, par application de l'article 320 du Code pénal, ainsi conçu :

« Si de la maladresse, de l'imprudence, de l'inattention, de la négligence, de l'observation des règlements il est résulté des blessures et des coups, le coupable sera puni de six jours à deux mois d'emprisonnement et d'une amende de 16 à 400 fr., ou de l'une de ces peines seulement. »

A quelle heure faut-il coucher les enfants?

A cette grave question, le docteur Fontenret répond ainsi dans le *Journal des jeunes mères* :

Si l'enfant est faible, s'il n'a pas tout le développement physique que comporte son âge, s'il affecte par de vives allures une prédominance marquée du tempérament nerveux, on fera sagement de ne pas restreindre son sommeil à la nuit avant l'âge de deux ou trois ans.

Quelques fois, même passé cet âge, des signes d'excitation cérébrale, particuliers aux enfants doués d'une intelligence précoce,

autoriseront et nécessiteront un supplément de repos, exceptionnellement pris pendant le jour.

Mais si l'enfant est fort, vigoureusement constitué, vous n'attendrez pas qu'il ait dépassé l'âge de deux ans pour le sevrer tout à fait du sommeil du jour.

Dans tous les cas, enfin, vous n'oublierez jamais que la privation complète de sommeil du jour interdit absolument toute infraction à l'obligation rigoureuse de coucher les enfants de bonne heure. Et s'il fallait formuler ce conseil en termes plus précis, je dirais que jusqu'à quatre ou cinq ans, ils doivent être couchés à sept heures, et à huit heures jusqu'à six ou sept ans.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 août au 8 septembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.										
BOUCHERS													
M.M.													
1	Biémond.	1	9	»	10	3	9	24	»	10	72	3	
2	Tessier.	»	3	»	2	11	»	8	37	»	16	38	»
3	Touchelet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Bertran.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Y. Renard.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Boutin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Loisic.	1	6	»	1	8	»	7	67	»	21	79	1
9	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Chalot.	3	14	»	2	12	»	18	57	»	40	99	1
11	Pallu.	»	5	»	»	»	»	5	44	»	12	61	1
12	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARCUTIERS.													
M.M.													
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	19	»
2	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	21	»
3	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	13	»
6	Seve.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	14	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	13	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Capit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Beziau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Faits divers.

Jeudi soir, vers sept heures, une trombe effroyable a presque entièrement détruit le petit village de Coinces (Loiret), situé aux environs de Patay. Le village a été tout entier brusquement pris dans la tempête de vent, qui a dès le début affecté la forme tournoyante et caractéristique de ces sortes de phénomènes.

Cette trombe, formée des vents de Nord-Ouest au Sud-Ouest, venait de Ozoire-le-Breuil où elle avait renversé un moulin. Elle atteignit d'abord Villamblain, où elle détruisit dix maisons; un vieillard fut écrasé sous les décombres de sa grange; la foudre vint frapper un moulin qui s'écroula, et le propriétaire eut le bonheur de pouvoir s'échapper. Continuant sa course furieuse, la trombe arrivait sur Tournois, où vingt-cinq maisons furent endommagées.

Sur la route, un père de famille âgé de vingt-huit ans fut enlevé par la tempête et jeté contre un mur où il resta aplati, et fut achevé par la chute d'une lucarne de grenier. Enfin, l'ouragan arrivait plus terrible encore sur Coinces, où quarante-quatre maisons sur quarante-six étaient atteintes. Tous les bâtiments communaux sont gravement endommagés.

Il y a eu quelques accidents; plusieurs femmes ont été terrassées, une autre a été enlevée à trois mètres de terre; un vieillard engagé sous une grange a pu être dégagé.

Les pertes sont énormes. Le général Patrel a télégraphié pour qu'on envoyât dans leurs foyers les réservistes de la commune de Coinces, car, dans le malheureux village bouleversé par la trombe, les bras manquent pour déblayer les ruines.

Incendie de la rue de Bondy, à Paris. — Lundi soir, à sept heures moins vingt minutes, une fumée blanchâtre très-épaisse s'échappa du pâté de maisons formé par le théâtre des Folies-Dramatiques, le Grand-Café-Parisien et la place du Château-d'Eau. Bientôt les flammes s'élevèrent vigoureuses et rougeâtres. C'était le grand atelier de moulures de M. Janson qui brûlait. Le boulevard se couvrait d'échelles, de tabourets,

de travées, de pièces de bois de toutes sortes arrachés à grand peine à l'incendie.

Le police, le 131^e, colonel en tête, étaient sur les lieux et dirigeaient les premiers efforts. Bientôt on dut craindre pour les Folies-Dramatiques; on coupa la queue qui s'était déjà formée, on fit évacuer le théâtre complètement.

Quant au Grand-Café-Parisien, personne ne se faisait d'illusion sur son sort.

Enfin les pompes à vapeur arrivèrent au nombre de quatre, elles furent installées au canal, rue de Lancry, à même la fontaine du Château-d'Eau et rue de Bondy.

Bientôt, les efforts combinés des pompes à vapeur et des pompes à bras alimentées par des chaînes parfaitement organisées permirent de se rendre maître du feu. On put couper les tuyaux à gaz du Grand-Café-Parisien; en ce moment la flamme produite par l'irruption du gaz devint tellement brillante que la place en fut illuminée comme en un jour de grandes eaux.

La place était noire de têtes et la fumée des machines à vapeur, dont les sifflets ne cessaient de retentir, sillonnée çà et là par les torches des sergents de ville escortant les tonneaux d'alimentation, donnaient à l'imense place un aspect fantastique.

Les boulevards Voltaire, Magenta, du Temple étaient encombrés. Sur la place il y avait un pas mal d'accrocs de voitures.

On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Néanmoins, on sait que le feu a pris dans la cave de M. Mellion, rue de Bondy, où il y avait, paraît-il, un dépôt d'enduits.

Un étudiant brûlé vif. — Un affreux événement est arrivé rue du Cloître-Saint-Sulpice, à Paris. M. Alphonse G..., étudiant en médecine, ayant passé plusieurs nuits auprès d'un malade, rentra fort tard chez lui. Bien que très-fatigué, il voulut encore s'occuper de quelques recherches relatives à la maladie dont il suivait les diverses phases. Mais le sommeil le surprit au milieu de son travail; sa tête retomba sur la bougie allumée sur la table et le feu prit à ses cheveux. Se réveillant alors, M. G... fit des efforts pour éteindre les flammes dont il était entouré. Dans l'agitation qu'il leur communiqua, elles gagnaient les rideaux du lit. Lorsque les voisins, attirés par le bruit et la fumée, arrivèrent, ils trouvèrent le malheureux jeune homme qui avait les bras, la poitrine et la figure complètement brûlés. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, il n'a survécu que quelques heures à ce fatal accident.

Les fêtes qui auront lieu à Catane en l'honneur du célèbre maestro Vincent Bellini dureront trois jours, du 22 au 24 courant.

Le 22, écrit un correspondant de Catane à la *Gazetta d'Italia*, à six heures du soir, arrivera la frégate à vapeur italienne qui doit transporter les dépouilles mortelles de Bellini.

Elle sera saluée de 24 coups de canon, tous les corps de musique sonneront en fête.

Des illuminations brillantes auront lieu à huit heures du soir, et à neuf heures, elles seront terminées par un feu d'artifice représentant l'apothéose de Bellini.

Des fanfares, des chants et des scènes lyriques accompagneront l'illumination.

Le 23, à dix heures du matin, la commission venant de Paris remettra au syndic et à la municipalité de Catane les dépouilles de l'illustre mort. Les plus grands honneurs, au milieu du concours des autorités provinciales et gouvernementales, seront rendus au célèbre maestro. Ses restes, reçus à l'entrée en ville sous un arc de triomphe, seront déposés à la cathédrale dans une chapelle ardente.

Le lendemain 24, une messe de *Requiem*, composée pour la circonstance par un maître italien, sera chantée, et l'on entendra de nouveau le chœur de 200 jeunes filles qui aura reçu la veille les dépouilles mortelles de Bellini à leur entrée dans la cathédrale.

L'inauguration du monument funéraire élevé à la mémoire de Bellini terminera la cérémonie religieuse.

Une somme de cent mille francs avait été proposée d'abord à la municipalité de Catane; mais il paraît que la somme nécessaire pour les honneurs rendus à la mémoire de Bellini montera à près d'un million.

Pour les articles non signés : P. GODER.

On peut dire que l'Univers illustre tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*. M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Trente ans d'un invariable succès, en com-

ballant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituités, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. — La *Revalessière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. Genard, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier, rue Saint-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

Marché de Saumur du 9 septembre.

Froment (l'ha) 77 10 62	Hulle chene. 50	—
2 ^e qualité. 74 10	Hulle de lin. 50	—
Seigle . . . 75 12 75	Graine trèfle 50	—
Orge . . . 65 12 75	— luzerne 50	—
Avoine h. bar. 50 11 50	Foin (h. bar.) 780	100
Fèves . . . 75 15	— Luzerne — 780	90
Pois blancs. 80 40	— Paille — 780	60
— rouges. 80 30	— Amandes . . 50	—
Graine de lin. 70 40	— Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	— Chanvres 1 ^{re}	—
Colza . . . 65	— Cire jaune. 50	—
Chenevis . . 50 16	— qualité (52 k. 500)	—
Hulle de noix. 50 75	— 2 ^e	—
	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875. . . .	1 ^{re} qualité	» à 80
Id. . . .	2 ^e id.	» à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à 35
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 25
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 45
Id. . . .	2 ^e id.	» à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 30
Id. . . .	2 ^e id.	» à 20
La Vienne, 1874. . . .	» à 30	

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1875	1 ^{re} qualité	» à 150
Champigny, 1875	Id.	» à 120
Id. 1875. . . .	2 ^e id.	» à 100
Id. . . .	3 ^e id.	» à 80
Varrains, 1875. . . .	1 ^{re} id.	» à 120
Varrains, 1875. . . .	2 ^e id.	» à 100
Bourgueil, 1875. . . .	1 ^{re} id.	» à 100
Id. 1875. . . .	2 ^e id.	» à 80
Restigné	1 ^{re} qualité	» à 120
Chinon, 1875. . . .	Id.	» à 100
Id. 1875. . . .	2 ^e id.	» à 80
Id. . . .	3 ^e id.	» à 60
Id. . . .	4 ^e id.	» à 40

CHEMIN DE FER DE POITIERS.

Service d'été, à partir du 20 août.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 —		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 —		7 — 39 —	
6 — 30 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		
3 % jouissance décembre.	71 70		» 25			Soc. gén. de Crédit industriel et	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	708 75						Credit Mobilier esp., j. juillet.	620						
4 1/2 % jouiss. septembre.	102 25		» 75			comm., 125 fr. p. j. nov.	200			1 25							Société autrichienne, j. janv.	587 50						
5 % jouiss. novembre.	106 15		» 02			Credit foncier d'Autriche	488 75			1 25							OBLIGATIONS.							
Obligations du Trésor, 1. payé.	490		»			Charentes, 400 fr. p. j. août.	432 50			7 50			Orléans.	331			Orléans.	331						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	499		»			Est, jouissance nov.	640			3 75			Paris-Lyon-Méditerranée.	330 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	328 25						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492		»			Paris-Lyon-Médit., j. nov.	1012 50			5			Est.	330			Nord.	333						
— 1865, 4 %	514		»			Midi, jouissance juillet.	781 25			1 25			Nord.	330			Ouest.	330						
— 1869, 3 %	380		»	2 50		Nord, jouissance juillet.	1285			5			Ouest.	338			Midi.	328						
— 1871, 3 %	370		»	2 50		Orléans, jouissance octobre.	1080			1 25			Deux-Charentes.	320			Vendée.	300						
— 1875, 4 %	498 50		»	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	698 75			1 25			Vendée.	300			Canal de Suez.	537 50						
Banque de France, j. juillet.	3075		»	15		Yendée, 250 fr. p. j. juillet.	698 75			1 25														
Comptoir d'escompte, j. août.	700		»	5		Compagnie parisienn. du Gaz.	1435			15														
Credit Agricole, 300 fr. p. j. juillet.	380		»	»		Société Immobilière, j. janv.	23			»														
Credit Foncier colonial, 250 fr.	335		»	»		C. gén. Transatlantique, j. juillet.	315			»														
Credit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	730		»	10						»														

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, en l'étude.
1^o UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n° 24, autrefois 26, élevée sur caves, un rez-de-chaussée, deux étages, mansarde et grenier, joignant MM. Deruet et Hurtault;
2^o UNE PORTION DE MAISON, rue de Gratigoy, n° 9.
Voir les placards affichés.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (439)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMABLE,
UNE PROPRIÉTÉ
Située au canton des Anbrières ou du Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant : 1^o Maison d'habitation, pressoir ; 2^o Et environ 55 ares de vigne et jardin.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter : Soit à M. VINSONNEAU-BESNARD, qui habite la propriété ; Soit à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE
AU CHAPEAU,
UN JARDIN
D'agrément et de produit, AVEC UNE PETITE MAISON.
S'adresser à M. HUMEAU, rue Nationale, 27. (435)

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

COMMUNE DES ROSIERS.
CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE
Montant des travaux à exécuter : **66,150 francs.**
Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.
Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées. L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.
Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.
Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.
Le Maire, (440) E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

DEVANTURE ESCALIER ET CROISÉES A VENDRE
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (423)

A VENDRE UN CHIEN DANOIS
Bien dressé.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI ; l'homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE
REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Financières, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISON DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8^o
112 pages
Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BREVÉ PUBLIC, moyennant 56 fr. au lieu de 70
Primes diverses
ABONNEMENTS :
En av. 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr.
Prix du Numéro: 1 franc.
Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (102)

LA SITUATION
[ET]
FIGARO FINANCIER
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr.
Séparément : **Situation**, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.
Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jeu*, l'autre le *Dimanche*, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, *pragmatiquement* sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements.
Un seul numéro par semaine ne suffit plus.
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux pour le prix d'un seul.
Renseignements demandés envoyés sans frais.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSEL, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
SUIVIES D'UNE
ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE
Par M. l'abbé MERIT,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.
1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sousigné.